



Sigma Machinery Co., Ltd (Thailand)

70 Chaloeam Phrakiat Rama 9 Soi 34 Khwaeng Nong Bon, Khet Prawet BANGKOK 10250 Thailand

Tel : +6692 265 9630

E-Mail : sales@sigmamachinery.co.th

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Applicabilité

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'ACHETEUR aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tous les autres documents tels que documents ou fiches techniques, émis par SIGMA MACHINERY et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toute condition contraire, complémentaire ou autre posée par l'ACHETEUR est donc, à défaut d'acceptation écrite, inopposable à SIGMA MACHINERY, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'SIGMA MACHINERY ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ou d'achat de l'ACHETEUR, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Prise de commande

SIGMA MACHINERY communique à l'ACHETEUR un devis / Proforma comprenant notamment la nature des produits et/ou des prestations sélectionnées par l'ACHETEUR, leur tarif, leurs délais de livraison et de réalisation, une durée de validité de l'offre. Les commandes sont ensuite formalisées par la signature d'un bon de commande ou par une commande par le client reprenant les éléments du devis / Proforma ou par le devis / Proforma émis par SIGMA MACHINERY signé par l'ACHETEUR ou par l'émission d'un bon de commande. Dans le cas d'une commande complexe, le bon de commande pourra être accompagné d'un cahier des charges qui sera signé et daté par l'ACHETEUR pour acceptation.

L'accusé de réception de la commande émis par SIGMA MACHINERY donne un caractère ferme et définitif à la commande sous réserve du règlement de l'acompte initial éventuel par l'ACHETEUR.

Tant que l'accusé de réception de commande n'est pas émis par SIGMA MACHINERY, la commande n'est pas enregistrée.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'ACHETEUR et ne peut être cédé sans l'accord écrit et préalable d'SIGMA MACHINERY.

Dans le cas de conditions de paiement et de livraison différentes entre la Proforma et le bon de commande, la facture Proforma / devis donnera fois en raison du bon commande de l'ACHETEUR

Article 3 - Modification de la commande

Aucune modification ou annulation de commande ne peut être demandée par l'ACHETEUR pour quelle que cause que ce soit, après l'émission de l'accusé de réception de commande par SIGMA MACHINERY

Dans le cas contraire SIGMA MACHINERY se réserve la possibilité d'une part, de réclamer des dommages et intérêts et d'autre part de conserver, s'il y a lieu le ou les acomptes déjà versés à titre d'indemnité à l'exclusion des cas de force majeure ou de faute d'SIGMA MACHINERY

Article 4 – Tarifs

Le devis émis par SIGMA MACHINERY mentionne les tarifs en vigueur et leur durée de validité liée à celle de l'offre et qui court à compter de sa date d'émission. Tout escompte, rabais, remise ou ristourne est obligatoirement mentionné ensuite sur l'accusé de réception de commande et repris sur les factures, ceci étant une obligation légale.

Article 5 - Livraison - Modalités

La livraison sur site est formalisée par un bon de livraison qui fera preuve de réception.

Sans préjudice des dispositions à prendre auprès du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré au matériel commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par l'ACHETEUR par lettre recommandée ou par mail avec avis de réception dans les deux (2) jours de la réception des matériels. La non-conformité devra être accompagnée d'un rapport de contrôle et des photos du matériel non-conforme.

Il appartient à l'ACHETEUR de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Il doit laisser à SIGMA MACHINERY toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin notamment en cas de montage erroné.

Article 6 – Livraison – Délais

SIGMA MACHINERY s'engage à livrer les produits dans les meilleurs délais en fonction de ses possibilités d'approvisionnement et de transport et de la disponibilité des partenaires. Ces délais ont un caractère indicatif et sont précisés à l'ACHETEUR dans l'accusé de réception de commande. Le dépassement de ces délais ne pourra en aucun cas donner lieu à retenue ou annulation de la commande ou de tout autre commande en cours, ou au versement de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit. Dans tous les cas, SIGMA MACHINERY pourra être libéré de son obligation de livrer en raison de la survenance d'un événement de force majeure, imprévisible et irrésistible et sans que ceci ne puisse donner lieu au versement de dommages et intérêts.

La livraison ne peut intervenir que si l'ACHETEUR est à jour de toutes ses obligations envers SIGMA MACHINERY, quelles qu'elles soient, même si elles sont extérieures au présent contrat.

Article 7 – Conditions de retour

Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de la part d'SIGMA MACHINERY. Tout matériel retourné sans cet accord d'une part sera tenu à la disposition de l'ACHETEUR qui en assumera les risques quel que soit le lieu où se trouve ce matériel, d'autre part ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un avoir. Dans cet accord écrit, SIGMA MACHINERY précisera qui prend en charge les frais de retour. En cas de vice apparent ou de non-conformité du matériel livré et installé dûment constaté par SIGMA MACHINERY et exclusivement imputable à SIGMA MACHINERY, l'ACHETEUR pourra obtenir le remplacement ou la réparation du matériel gratuitement ou le remboursement de ce qu'il aura déjà versé avec résolution de la vente à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

Article 8 - Responsabilité

Dans tous les cas, en cas de dommages survenant du fait de l'exécution de la commande ou de l'inexécution de celle-ci en tout ou partie par SIGMA MACHINERY, la responsabilité de ce dernier ne pourra en aucun cas être engagée au titre des dommages indirects. En cas de dommages directs éventuels, la responsabilité d'SIGMA MACHINERY est limitée à 5% du montant HT de la commande. Ceci exclut les dommages directs consécutifs à un événement de force majeure ou à un fait imputable à l'ACHETEUR, pour lesquels SIGMA MACHINERY n'aura aucune responsabilité.

Article 9 - Règlement-Modalités

Les conditions de paiement figurent dans les devis / Proforma et dans l'accusé de réception de commande. Selon la nature de la commande, le règlement pourra être effectué en une ou plusieurs échéances. Dans tous les cas, ces délais ne pourront aller au-delà des délais légaux.

Article 10 - Paiement - Retard ou Défaut

En cas de retard de paiement, et en vertu des dispositions légales, SIGMA MACHINERY peut décider de plein droit et sans autre formalité de l'application d'intérêts de retard qui seront de 2 fois le taux d'intérêt légal. Ces intérêts courront du jour de la date initialement prévue pour le règlement jusqu'au parfait paiement. Il sera également fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 50 €. En plus des intérêts de retard, SIGMA MACHINERY peut également de plein droit et sans autre formalité résilier la commande concernée, suspendre toutes les commandes en cours, et toutes les commandes antérieures non réglées définitivement, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échoué ou non sans préjudice de toute autre voie d'action. Lorsque le paiement d'une commande est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance après mise en demeure dans les conditions énoncées ci-dessus, entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette ou la résolution de ladite commande par SIGMA MACHINERY de plein droit et sans autre formalité. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui sont dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si SIGMA MACHINERY n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'ACHETEUR doit rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais judiciaires et honoraires d'officier ministériel et auxiliaires de justice sur présentation des justificatifs correspondants. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'SIGMA MACHINERY. Toute détérioration du crédit de l'ACHETEUR pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant avant l'exécution des commandes reçues.

Article 11 – Transport et Transfert des Risques

11.1 Le transport est, soit organisé par SIGMA MACHINERY (incoterm DAP) qui en assume les frais et les risques, jusque sur le site désigné par l'ACHETEUR, soit organisé aux frais et risques de ce dernier quand il s'agit d'un départ usine. Le transfert des risques a lieu dès la livraison, soit dans les locaux désignés par l'ACHETEUR et avant déchargement soit à leur enlèvement dans les locaux d'SIGMA MACHINERY.

11.2 Les taxes et droits de douane éventuels sont à la charge de l'ACHETEUR à moins que ces derniers aient été négociés avec SIGMA MACHINERY et stipulés dans le devis / Proforma.

11.3 En cas de vente selon les incoterms EXW, FOB et CIF, SIGMA MACHINERY ne sera en rien responsable de la perte du matériel, dégradation du matériel et retard de livraison du matériel, marchandise.

L'ACHETEUR s'engage en toute transparence à prévenir SIGMA MACHINERY de la réception du matériel, ce qui déclenchera le reste du paiement de la marchandise négocié entre SIGMA MACHINERY et l'ACHETEUR.

La facture Proforma sera de manière exécutable et sera appliquée en raison de la commande de l'ACHETEUR.

En cas d'achat sous les incoterms EXW, FOB et CIF, l'ACHETEUR s'engage à régler la somme du reste dû à SIGMA MACHINERY sous les 30 jours après la réception du matériel y compris en cas de dégradation dû au transport qui est sous la responsabilité de l'ACHETEUR.

Article 12 – Attribution de Compétences et droit applicable.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit Thaïlandais et Français. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends liés à l'interprétation, à l'exécution ou à la cessation des présentes ou de ses suites. A défaut d'un tel accord amiable, ces différends seront soumis au Tribunal de Commerce de BANGKOK et se traduira par le tribunal compétent du pays émetteur de la commande.